



Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses

Quarante-cinquième session

Genève, 23 juin – 2 juillet 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session^{1 2 3}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 23 juin 2014 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Explosifs et questions connexes⁴:
 - (a) Épreuves et critères relatifs aux compositions éclair;
 - (b) Épreuves de la série 6;
 - (c) Révision des épreuves des parties I et II du Manuel d'épreuves et de critères;

¹ Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/89/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 28 mars 2014.

² Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc3/c3age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

³ Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la retourner, au moins deux semaines avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (laurence.berthet@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 00 39). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

⁴ Il est prévu qu'après examen préliminaire en plénière, la plupart des questions relatives à ce point de l'ordre du jour soient confiées à un groupe de travail sur les explosifs qui se réunira en parallèle durant la première semaine (23 au 26 juin).

- (d) Révision des instructions d'emballage pour les explosifs;
- (e) Divers.
- 3. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
- 4. Inscription, classement et emballage:
 - (a) Matières qui polymérisent;
 - (b) Incohérences dans la classification (application des critères/liste des marchandises dangereuses);
 - (c) Divers.
- 5. Systèmes de stockage de l'électricité:
 - (a) Épreuves des batteries au lithium;
 - (b) Procédures de sécurité relatives aux batteries au lithium endommagées ou défectueuses;
 - (c) Grandes batteries;
 - (d) Piles thermiques;
 - (e) Divers.
- 6. Transport de gaz:
 - (a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non-ONU;
 - (b) Divers.
- 7. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses:
 - (a) Combustibles contenus dans des machines ou dans des matériels;
 - (b) Objets contenant de petites quantités de marchandises dangereuses;
 - (c) Dispositifs médicaux usagés;
 - (d) Matières dangereuses pour l'environnement;
 - (e) Questions de terminologie;
 - (f) Marquage et étiquetage;
 - (g) Emballages;
 - (h) Citernes mobiles;
 - (i) Champ d'application de la section 5.5.3.
- 8. Échange de données informatisées (EDI) aux fins de documentation.
- 9. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
- 10. Principes directeurs du Règlement type:
 - (a) Affectation des codes E;
 - (b) Divers.
- 11. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH):

- (a) Explosifs désensibilisés⁵;
 - (b) Gaz pyrophoriques⁵;
 - (c) Critères relatifs à l'hydroréactivité;
 - (d) Épreuves et critères pour les matières solides comburantes⁵;
 - (e) Critères de classification et catégories d'inflammabilité relatifs à certains gaz réfrigérants⁵;
 - (f) Jugement d'experts et force probante des données;
 - (g) Critères relatifs à la corrosivité⁶;
 - (h) Communication des dangers.
 - (i) Divers
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.
-

⁵ Les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute des dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)).

⁶ Une session du Groupe de travail conjoint TMD/SGH sur les critères de corrosivité aura lieu le 2 juillet 2014 au matin pendant la vingt-septième session du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.